



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 23 juin 2016**

RAPPORT sur RAPPORT-PREAVIS N° 23/2016 AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse à la motion de Monsieur Jacques Décosterd
« Doret n'en peut plus ! »**

La commission chargée d'étudier le préavis N°23/2016 ;**Réponse à la motion de Monsieur Jacques Décosterd
« Doret n'en peut plus ! »****S'est réuni le lundi 30 mai 2016 à 18h00 dans la salle N°3 de l'Hôtel de Ville de Vevey**

Conseillers communaux présents :

- Mme. Bonjour Yvette	UDC
- Mme. Walter Antoinette	PLR
- M. Burgi Jean-Jaques	PLR
- M. Hunziker Randolph	VL
- M. Jörimann Michel	PS
- M. Pali Musa	PS
- M. Roduit Jean-Marc	PDC
- M. Studer Eric	ALT
- M. D'Inverno Jeremy (Président rapporteur)	VER

Les commissaires saluent les municipaux M. Chisten Jérôme et M. Rivier Étienne. Était également présente Mme Fawer Manon, cheffe du service DEJS, ainsi que le Cap. M. Melikian Ruben, Commandant de Corps de Police Riviera.

Présentation initiale**M. Rivier présente la problématique du jardin Doret, ainsi que divers éléments :**

Pour donner suite au motionnaire, une analyse interservices a dû être réalisée, afin de donner des réponses claires. La municipalité profite de la réponse à la motion pour nous transmettre le rapport du GTI, joint au rapport-préavis N°23/2016. Monsieur Rivier nous fait savoir que le GTI a déjà commencé un travail d'analyse, en amont de la motion déposée. La problématique énoncée concerne plusieurs services de la ville. Une bonne collaboration a permis de prendre certaines mesures. Le terme « incivilité » regroupe plusieurs points, qui sont détaillés dans le tableau « Interventions Police Riviera au Jardin Doret », également joint au rapport-préavis. M. Rivier nous explicite les missions du DEJS concernant le domaine public, dont le parc Doret : Prévention et Information. L'impact principal souhaité est de montrer la présence de la ville, informer la population d'une manière bienveillante et non d'effectuer de la répression. Le DEJS a le rôle de contenir les troubles en sensibilisant les jeunes.

Mme Fawer profite pour nous partager son retour d'expériences :

Le groupe Prév'Riv a investi le Jardin Doret durant la saison estivale 2015. Ceci a permis de sensibiliser les jeunes, grâce aux jeunes de Prév'Riv, aux diverses problématiques rencontrées, dont notamment le littering. Prév'Riv profite également de l'occasion pour distribuer de l'eau potable aux jeunes du parc Doret à des fins de prévention. En 2015, un

effort important à été porté aux divers problèmes de dépendances. Prév'Riv a été sur place durant dix soirées, avec une roulotte, pour être en contact avec la population, les riverains et les passants. Mme Fawer nous fait remarquer l'importance capitale d'investir cet espace, durant la période estivale. Les diverses incivilités constatées ont lieu particulièrement la nuit, de 22H à 1H du matin. La gêne occasionnée par les jeunes semble être moins importante durant la journée. Un contact positif avec les voisins a également pu être établi.

La question d'investir le parc la nuit, avec Prév'Riv est pour le moment exclu, à cause du manque de ressources en personnel. Un regard positif est porté à cette mesure ; depuis la mise en place de Prév'Riv, la situation s'améliore, et une nouvelle idée d'aménagement du parc Doret est en cours d'analyse. Le DEJS fait également de la médiation entre les voisins, les jeunes et les passants. Elle souligne l'importance d'appréhender les différentes situations avec « bienveillance », car cela est plus efficace. Mme Fawer a eu l'occasion de discuter avec des jeunes, un soir au Jardin du Rivage. Il en ressort que les jeunes de Vevey se sentent « repoussés », car « il n'y a plus d'espaces pour faire la fête ».

M. Christen nous expose le point de vue de la Direction des Espaces Publics(DEP) :

Actuellement la DEP fonctionne sur le principe du « carreau cassé », plusieurs problématiques sont à gérer en parallèle, telle que :

- Les déchets sauvages (littering)
- Les tags et graffitis
- Le désordre général

Il souligne les efforts considérables du DEP pour la gestion de ces problèmes. Depuis quelques jours, la DEP a fait passer le jardin Doret en « mode été ». Diverses mesures ont été prises, dont la mise à disposition de 6 conteneurs incinérables pour les déchets et 6 conteneurs pour le verre. M. Christen nous parle d'éventuellement y installer des conteneurs à PET. Une analyse est en cours pour évaluer l'intérêt de cette idée. Le problème est que les déchets, au jardin Doret, ne sont pas particulièrement bien triés, on retrouve un peu de tout dans les conteneurs d'incinérables. Est-il souhaitable de donner la chance de trier aux usagers en mettant à disposition des conteneurs à PET ? Des collaborateurs de la DEP sont dubitatifs quant au réel résultat d'une telle mesure. D'autres pensent qu'il faut envisager de tenter l'expérience dès lors que la situation est différente d'un écopoint et qu'il faut considérer l'usage du Jardin Doret le week-end comme une manifestation. Il indique également que la DEP évite désormais les « punitions collectives », telles que la fermeture des w.c. publique durant l'hiver. Ceci aurait comme conséquence de « sanctionner l'ensemble des usagers » pour quelques fauteurs de troubles.

Enfin, la DEP envisage la mise sur pied d'actions de prévention le soir auprès des usagers du Jardin Doret, ciblée sur la problématique des déchets sauvages, comme l'a fait avec succès la ville de Lausanne. Au vu des délais, ce ne sera toutefois pas possible pour l'été 2016.

M. Melikian effectue un retour de la part d'ASR :

Une collaboration étroite avec les différents services de la ville est déjà effective. La visibilité de la police est augmentée en cas de nécessité. Par exemple, l'augmentation des patrouilles de Police au parc durant les jours de beau. L'avis de la police, sur le jardin Doret, est positif. Ils ne notent pas de problèmes d'importance au parc Doret. La cohabitation, durant les soirs et les weekends, avec les différentes familles, groupe d'amis ou personne seule, ce déroule très bien globalement. Il relève également le fait que les Agents de Police peuvent facilement discuter avec les différents groupes de jeunes, surplace.

Questions des commissaires :

✓ *Est-ce qu'il y a réellement beaucoup d'insultes envers les Agents de Police ?*

La réponse est donnée par M. Melikian : le degré d'insultes envers les « uniformes » est tout à fait dans les normes habituelles. Il ajoute également que le fait d'avoir des jeunes qui s'amuse à comme conséquences un certain « bruit », ceci est observé partout, pas seulement dans le cadre du Jardin Doret. Les maîtres mots de la Police sont : Proportionnalité et opportunité. Le fait de dénoncer systématiquement certains comportements n'apporte rien de bon sur le long terme.

✓ *Pourquoi la Municipalité ne voudrait-elle pas « fermer le parc » la nuit ?*

M. Rivier expose le point de vue de la Municipalité : Il n'est pas question de « chasser » les habitants, de plus cela nécessiterait une fermeture d'une partie des quais. M. Melikian rebondit en expliquant qu'il faut garder le principe de proportionnalité à l'esprit. De plus, des vendredis et samedis soirs beaux et chauds, il n'y en a pas tant que cela sur l'année.

✓ *Est-il vrai que la fréquence des patrouilles a augmenté ?*

M. Melikian nous informe des instructions données aux Agents de Police : un effort principal est fait, au niveau de la Police. Les Agents ont comme instruction d'insister beaucoup plus en cas de beau temps estival. Cependant il n'est pas possible de garder une ou plusieurs patrouilles sur place durant toute la nuit, pour une simple raison d'effectif et de priorité.

✓ *Est-ce que depuis que le DEJS a mis en place Prév'Riv, il y a moins de plaintes ?*

M. Melikian nous indique que la Police sait tout de suite si certains débordements surviennent au Jardin Doret, par le simple fait qu'ils reçoivent plusieurs dizaines d'appels en très peu de temps. Entre 20 et 30 appels, indique une problématique, à avoir que ceci est arrivé très rarement.

✓ *Qu'en est-il des haut-parleurs portatifs, utilisé par les jeunes ?*

M. Melikian explique que toute diffusion de son amplifié doit faire l'objet d'une autorisation de la Police. Les haut-parleurs d'appoints sont « tolérés » dans une certaine mesure. Tout dépend de l'heure, le volume et le comportement des jeunes.

✓ *Les grillades, sur les pelouses, pose divers problèmes, quel est le point de vue de la Municipalité ?*

Un effort certain a déjà été fait. La mise à disposition de « pierres » dans les pelouses aide à éviter la dégradation de l'herbe et de la terre.

✓ *Est-il envisageable d'interdire l'accès, le weekend, aux voitures non résidentes du quartier du bas de l'avenue Nestlé ?*

M. Rivier nous explique que cet objet devrait faire l'objet d'une interpellation séparée.

Vœu

La commission édicte un vœu, adopté à l'unanimité :

La commission souhaite la mise à disposition de conteneurs à PET, au Jardin Doret, durant la période estivale.

Vote final

Au vote final, la commission accepte, à l'unanimité, les conclusions du rapport.

Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport préavis N° 23/2016 en réponse à la motion de Monsieur Jacques Décosterd intitulée « Doret n'en peut plus ! »
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'approuver la réponse à la motion de Monsieur Jacques Décosterd intitulée « Doret n'en peut plus ! »
2. De considérer comme réglé et classer la présente motion.

Le président-rapporteur,

D'Inverno Jeremy

